BOUCHOIR - 05-09-2024 2024- 19

PROCÉS-VERBAL du 5 Septembre 2024

Séance du 05-09-2024 à 18 h 00

Convocation du 30-08-2024

Nombre de conseillers

En exercice : 11
 Présents : 08
 Pouvoir : 02
 Absents : 01

Le cinq septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHOIR, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CRAPPIER Magali, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs CRAPPIER Magali, GRAUX Pierre, PILLOT Jean, LECOMTE Marie-Jeanne, PITAVY Jean-Pierre, VERLIN Christiane, BARBIER Gérard, DOUCHET Chantal la majorité des membres en exercice.

Était absent : Madame FOURNIER Dolorès

<u>Pouvoirs</u>: Madame ETEVE Isabelle a donné pouvoir à Monsieur Jean PILLOT, Monsieur FLAMENT François a donné pouvoir à Madame CRAPPIER Magali

La séance est ouverte.

Monsieur Jean PILLOT est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil valide à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Délibération création d'emploi à temps non complet et fixant le tableau des effectifs des emplois permanents
- ✓ Délibération Convention relative aux prestations d'ingénierie liées à la reconquête des friches
- ✓ Questions diverses

Réf: 2024/06-01

✓ <u>OBJET</u> : Délibération création d'emploi à temps non complet et fixant le tableau des effectifs des emplois permanents

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public

De fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du souhait de Madame CARDON Vanessa de changer son nombre d'heure par semaine de 13h à 10h pour ainsi augmenter son nombre d'heures dans son autre collectivité il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

La suppression, à compter du 1 septembre 2024, de l'emploi de Secrétaire générale de mairie à temps non complet à raison de 13 heures hebdomadaires au service Administratif, et

La création, à compter de la même date, d'un emploi de Secrétaire générale de mairie à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service Administratif à compter du 1 septembre 2024.

BOUCHOIR - 05-09-2024 2024- 20

De modifier le tableau suivant :

| Cadres d'emplois / Grade | Grades | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service |
|--|---|--|
| Filière Administrative Adjoint administratif territorial | Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe | 1 TNC 10 heures |
| Filière Technique Adjoint technique territorial | Adjoint technique territorial | 1 TNC 20 heures |

Pour: 10 Contre: 0 Abstient: 0

Réf: 2024/06-02

OBJET : Délibération Convention relative aux prestations d'ingénierie liées à la reconquête des friches

Autorise Madame le Maire à signer la convention relative aux prestations d'ingénierie liées à la reconquête des friches et le PETR Cœur des Hauts de France et la Commune de Bouchoir.

Cette prestation d'ingénierie assurera un appui auprès de la commune pour résorber une friche identifiée sur son territoire et pour laquelle le Maire souhaite réaliser un projet.

Pour: 10 Contre: 0 Abstient: 0

OBJET: Questions diverses

Madame le Maire informe que la commune a obtenu 80 % de subventions pour le projet de création d'un espace ludique et sportif intergénérationnel. Un parcours santé est envisageable.

Madame le Maire informe que le locataire 10 rue du marteloir a quitté le logement début août. Le logement est de nouveau loué depuis mi-août.

Elle informe qu'une femme de ménage interviendra temporairement pour le nettoyage de la mairie, de la salle polyvalente et de l'église.

Madame le Maire demande aux membres du conseil si pour l'arbre de Noël la commune continue les cartes cadeaux pour les enfants et les ainés et si nous organisons un spectacle et un apéritif à la salle polyvalente un dimanche en fin de matinée. Les membres du conseil sont tous d'accord.

C'est avec une grande joie que la commune compte quatre naissances depuis le début d'année et une naissance prévue prochainement. Cinq arbres fruitiers seront plantés le 23 novembre 2024. Les activités Halloween seront mises en place comme tous les ans.

Fin de séance 19h00.

Le secrétaire de séance Madame le Maire